



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE L'ORDRE JUDICIAIRE VAUDOIS

Travaux d'extension et de rénovation du Tribunal cantonal

Dès le 15 février 2022, délocalisation des audiences tenues devant le Tribunal cantonal

Les travaux prévus dans le cadre du projet d'extension et de rénovation du Tribunal cantonal, visant à réunir à terme toutes ses cours sur le site de l'Hermitage, débuteront le 21 février prochain. Afin d'assurer le bon fonctionnement de la justice, les audiences du Tribunal cantonal seront - sauf exception - délocalisées à partir de mardi 15 février 2022. En raison de déménagements internes inhérents aux travaux, les greffes civil et pénal du Tribunal cantonal seront en outre exceptionnellement fermés les 14 et 15 février (civil), respectivement les 16 et 17 février (pénal).

Le projet d'extension et de rénovation du Tribunal cantonal franchira prochainement une nouvelle étape. Les travaux prévus dans ce cadre débuteront le 21 février prochain et devraient s'étendre sur près de trois ans. Les nuisances attendues, propres à tout chantier, nécessitent la mise en œuvre de diverses mesures, visant à assurer en tout le temps le bon fonctionnement de la justice.

Délocalisation des audiences à compter du 15 février 2022

À compter de mardi 15 février 2022, la majorité des audiences du Tribunal cantonal habituellement tenues au Palais de justice de l'Hermitage seront délocalisées ; elles le seront toutes dès le 21 février 2022. Les audiences se tiendront alors à la Rue du Valentin 10, à Lausanne, pour une durée approximative de deux ans. Elles prendront place dans des locaux occupés temporairement par l'Ordre judiciaire vaudois, qui présentent l'avantage d'une bonne accessibilité, tant en transports publics (m2, arrêt Riponne-M. Béjart) qu'en véhicules motorisés (parkings publics du Valentin et de la Riponne).

Feront exception les audiences pénales avec personnes détenues, celles impliquant un nombre important de parties ou celles susceptibles d'intéresser un public nombreux, qui se tiendront à la Salle d'audience cantonale (Avenue de Longemalle 1, à Renens).

Au vu de ce qui précède, ainsi que des restrictions actuellement occasionnées par le

COVID-19, le nombre de places disponibles dans les salles d'audience du Tribunal cantonal est limité. Afin de garantir la publicité de la justice, les journalistes continueront en conséquence à bénéficier d'un accès prioritaire aux salles d'audience, dans la limite des places disponibles. Pour en bénéficier, les journalistes qui souhaitent assister aux audiences sont invité·e·s à s'annoncer par mail ou téléphone auprès du greffe pénal.

Déménagement et fermeture exceptionnelle des greffes

Des déménagements internes découleront des travaux susmentionnés. À cette occasion, les greffes civil et pénal du Tribunal cantonal seront exceptionnellement fermés aux dates suivantes, mais assureront une permanence téléphonique pour les urgences :

- Greffe civil : 14 et 15 février 2022 (n° pour les urgences : 079 862 81 35)
- Greffe pénal : 16 et 17 février 2022 (n° pour les urgences : 079 651 33 12)

Informations complémentaires

L'accès au Tribunal cantonal et à ses services sera garanti durant toute la durée des travaux. Une signalétique accompagnant les installations de chantier sera mise en place.

Au surplus, le Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, dont les bureaux se situent actuellement au Palais de justice de l'Hermitage, déménagera également à la Rue du Valentin 10, à Lausanne. Il s'y installera par étapes dès la semaine du 31 janvier prochain et y restera pendant près de deux ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

OJV, Céline Rod, conseillère en communication, Ordre judiciaire vaudois, [presse.ojv\(at\)vd.ch](mailto:presse.ojv(at)vd.ch)